(1)

(N° 102.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1876.

Erection de la commune de Houdemont, province de Luxembourg (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. LE C^te^ ALBERT DE BRIEY.

MESSIEURS,

La commission spéciale à laquelle vous avez renvoyé l'examen du projet de loi tendant à séparer la section de Houdemont de la commune de Rulles, canton d'Etalle, province de Luxembourg, pour l'ériger en commune distincte, a examiné avec soin le dossier de cette affaire.

Par deux pétitions successives adressées à la Chambre, sous la date du 9 décembre 1872 et du 30 juin 1873, trente-trois chefs de ménage de cette section ont demandé son érection en commune distincte, et, par une délibération du 24 janvier 1874, le conseil communal de Rulles reconnaissait, à peu près sans opposition, le bien fondé de la requête des habitants de Houdemont.

D'autre part, il résulte des pièces du dossier que toutes les autorités consultées sont parfaitement d'accord sur l'opportunité de cette séparation.

En effet, le commissaire d'arrondissement, le conseil provincial, sur l'avis conforme du député permanent chargé de faire sur les lieux mêmes une enquête préalable et d'après la proposition de la section à laquelle la demande de Houdemont avait été renvoyée, et enfin, le Gouvernement de la province, tous sont unanimement d'avis que la demande de Houdemont doit être accueillie.

Houdemont possède du reste les éléments d'une existence indépendante et les conditions requises pour la composition d'un conseil communal.

Les premières installations d'une commune y existent également, savoir : une

(1) Projet de loi, n° 69.

(2) La commission était composée de MM. DESCAMPS, président, DE BRIEY, VAN HOORDE, MULLER et DE BORCHGRAVE.

église, un presbytère, un cimetière, une école avec habitation pour l'instituteur.

Actuellement, la comptabilité de la commune de Rulles est sectionnaire, c'est-à-dire que chaque section a son budget personnel.

Pendant les dix dernières années, les recettes et dépenses ordinaires de cette commune se sont établies en moyenne comme il suit :

Rulles et Marbehan. Recettes, 7,023 francs. — Dépenses, 4,907 francs.
Houdemont . . . Recettes, 3,655 francs. — Dépenses, 2,854 francs.

En outre, la section de Houdemont possède actuellement un encaisse de 8,000 à 9,000 francs.

Les voies et moyens de la nouvelle commune consistent dans la location des biens ruraux, produits des coupes de bois et genêts, subsides et rétributions scolaires, centimes additionnels et impositions, droits d'octroi et location de chasse, le tout produisant annuellement un revenu approximatif de 4,000 à 5,000 francs.

Le budget des dépenses fixe à 250 francs le traitement du secrétaire communal et à 140 francs celui du garde champêtre.

En conséquence de ce qui précède votre commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur, *Le Président,*

C^te^ ALB. DE BRIEY. J. DESCAMPS.